

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

L' an 2025 et le 18 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DOUARD Dominique, Maire.

Présents : Mme DOUARD Dominique, Maire, Mmes : ARANCIO Lydia, COULON Chantal, NOBLET Cécile, SATIN Séverine, MM : CHEVAUCHET Michel, CLERC Michel, JOUBERT-LAURENCIN Anthony, MOREL Ludovic, PANNETIER Stéphane

Absent(s) : Mme MARGUIN Nadège, M. BOUVARD Kevin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MORAND Christophe à Mme NOBLET Cécile

M. JOUBERT-LAURENCIN Anthony est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance, donne lecture de la délibération de la séance du 20 novembre 2025 et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération transcrite dans le registre communal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN AXE MODE DOUX ET DE DISPOSITIFS D'APAISEMENT DE VITESSES ROUTE DE MANTENAY.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 10/10/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante
<https://marchespublics.ain.fr>

8 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : • Appropriation des contraintes propres au site et de la problématique du projet. – 15 pts. • Méthodologie appliquée à l'opération qui mette en avant le respect du programme et l'accompagnement apporté au maître d'ouvrage – 20 pts. • Parti d'aménagement : prescriptions entourant les problématiques de fonctionnalité, de sécurité et d'intégration des aménagements – 15 pts. • Equipe attribuée à l'opération avec CV joint démontrant l'ensemble des compétences nécessaires – 10 pts.	60/100

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

- **Décide** d'attribuer le marché à ABCD GEOMETRE EXPERTS pour un montant de 26 170,00 € HT.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **Dit** que les dépenses seront imputées au compte 203 du budget communal.

réf : 2025_12_01

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE.

Le Centre Communal d'Action Sociale étant dissous, Madame le Maire présente au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière transmis par un administré de la commune et datant du 11 novembre 2025. Cette aide vise à financer une partie des factures mensuelles qui s'élèvent à 1200 euros.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et échangé sur le sujet, après en avoir délibéré,

REFUSE à l'unanimité d'accorder une aide financière.

réf : 2025_12_02

A la majorité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

3- QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil est informé :

- de l'installation du distributeur de pizzas mi-janvier
- de la fin des travaux de décapage de la plateforme pour la pose des PAV
- de l'organisation du déplacement des PAV
- de la révision du PLUi début février
- de l'achat des colis et de l'organisation de leur distribution
- de la cérémonie des vœux du Maire le 11/01 à 11 h
- du compte-rendu de la commission environnement
- de la mise en service de la nouvelle déchetterie et des modalités d'inscription

Le Maire,
Madame Dominique DOUARD



Le secrétaire,
Monsieur Anthony JOUBERT-LAURENCIN